

Bertram

Athènes, le juillet 1879

M. le Min. de Finances, Christidis.

M. le M. J. vous s'aggraver par M. le conseil d'Etat,
 Mayhonnier, qu'une association particulière, revendiquant la
 propriété de terrain sur le Lycabette, a gagné son procès en
 première et en seconde instance. Dans ce terrain se trouve
 compris celui que la Grèce a cédé à la République française pour
 la construction de notre hôtel. Le tribunal grec nous dit donc que
 c'est ~~en~~ ^{en} vertu de la loi, lorsque il en a disposé en
 votre faveur. M. le Ministre a déclaré hier à M. le Conseil que
 dans 2 ou 3 jours, nos travaux seraient arrêtés, ~~et~~ en vertu du
 jugement ~~du~~ ^{du} tribunal. Il va donc y avoir un conflit entre
 le tribunal et la loi un conflit dont le seul sera la
 victime. Permettez moi, M. le Ministre, de compter sur toute
~~vos~~ ^{vos} énergies votre prudence ^{pour} en arrêter les effets.

à M. de Borelli Chiffardin.

M. le Ch. d'Aff.

J. vous envoie copie d'une lettre que j'adresse à M. Christidis.
 M. de Borelli, copie qui sera supprimée si vous le désirez.
 Il paraît donc que le Etat nous adonne un terrain qui ne lui
 appartient pas, ou plutôt il est lui-même une véritable victime
 d'une association bien connue poursuivant un but élitiste et
 devant l'organisation de laquelle le tribunal ^{est} ~~est~~ injuste.
 La loi ayant au nom de la France été sanctionnée
 et le projet de loi ayant, par la main de M. Ferry, qui
 possède du terrain, il ~~est~~ ^{est} peut être argué que vous
 avez voyez M. Christidis afin d'arrêter de concert avec lui
 les difficultés qui vont nous être faites, ou en nous
 lui rendre la menace. Je compte extrêmement sur vous, et
 vous en, etc.

